

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	1 h. 45 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
7 » 7 ^m »	1 » 15 ^m »	5 » 50 ^m »		6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
9 » 41 ^m »				2 » 55 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 » 39 ^m »		
				7 » 24 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 24 ^m »	10 » 54 ^m »		» 4 ^m soir.		

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 9 Mai.

Un cri de profonde gratitude et de vive satisfaction s'élève dans toute la presse française (nous ne parlons pas de la presse bonapartiste), pour remercier le prince de Galles de ses paroles si sympathiques et si généreuses.

Jamais, dit le *Moniteur universel*, notre pays n'avait recueilli de la bouche d'un souverain étranger un témoignage d'affection plus expansif et plus sincère. Ajoutons que le futur souverain de l'Angleterre est justement payé de retour, et que la popularité dont il jouit en France, et particulièrement à Paris, ne peut-être surpassée que par celle dont il est entouré en Angleterre même.

La République française s'exprime ainsi : Il est certain, que le langage de l'héritier de la couronne d'Angleterre correspond aux sentiments dont nos voisins d'Outre-Manche sont à cette heure animés à notre égard; nos lecteurs on pu en trouver depuis quelques temps des témoignages multipliés dans nos correspondances d'Angleterre, et l'on a pu remarquer, dans la période de crise que traverse l'Europe, au milieu de tant de projets qu'on agite et qui se heurtent, avec quel soin la politique anglaise écartait de la discussion ce qui pouvait nous causer des inquiétudes ou des froissements. On peut dire que c'est là, non pas spécialement le caractère de la politique dirigeante, mais le souci de l'opinion publique, ce qui est au prince, c'est la vivacité d'accent qu'il y a mise et qui ne laissera personne indifférent parmi nous.

Voici le langage d'une feuille appartenant à une troisième nuance, *Paris-Journal* : « Nous enregistrons avec une certaine émotion les déclarations de cette bouche auguste. Est-il possible qu'un prince, qui professe de telles opinions, n'ait pas souffert cruellement en 1870 de ce que M. Gladstone, empêchait toute intervention pour arrêter l'invasion et le démembrement de notre pays? Nul doute que si M. Disraeli eût été au pouvoir, il aurait élevé la voix, comme il l'a fait à présent que les rôles de la France et de l'Angleterre ne sont plus absolument les mêmes. On doit faire remarquer qu'un autre prince, le roi Alphonse XII, a eu le courage, il y a déjà plusieurs mois, de témoigner son estime et son affection pour notre pays. Nous ne serons jamais de ceux que l'on pourra accuser de passer sous silence les témoignages accordés à la France, quel que soit le régime qui préside à ses destinées. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 mai.

Une importante proposition de loi relative à la pension de retraite des officiers de l'armée, a été votée par la Chambre des députés. Tous les régimes politiques se sont préoccupés d'assurer une retraite honorable aux vaillants citoyens qui, dans les rangs de l'armée française, ont consacré leur existence à la défense du pays. « Cette sollicitude pour nos officiers, a dit M. Gambetta, n'est le privilège d'aucun parti. »

Le vote unanime de la Chambre des députés est un témoignage de la sympathie des représentants de la France pour notre armée.

En augmentant le chiffre de la pension de retraite des officiers, les auteurs de la proposition de loi ont élevé de 2 à 5 0/0 la retenue prélevée sur la solde des officiers.

Cette augmentation a été assez vivement critiquée. On a fait appel aux lumières et à l'expérience de l'honorable ministre de la guerre. M. le général Borel n'a pas hésité à déclarer qu'il aurait combattu cette proposition qui aggrave la situation pécuniaire, déjà si précaire de l'officier, mais qu'en présence des besoins du Trésor public, il se résignait à garder le silence.

Sans doute, la loi imposera aux officiers de nouveaux sacrifices, mais ils sauront les subir en songeant qu'ils ont le bonheur d'échapper à la mort qu'ils affrontent sur les champs de bataille, leur vieillesse s'écoulera, paisible et heureuse.

SÉNAT

Séance du 7 mai.

La discussion du projet de loi sur les chemins de fer est ouverte.

M. Buffet a la parole. Il combat le projet Freycinet qu'il trouve dangereux pour les finances de l'Etat.

Il regrette vivement qu'alors qu'on pouvait avoir une somme de 170 millions libre pour pourvoir aux nécessités dans lesquelles le pays pourrait se trouver un jour, on renonce à cette ressource suprême.

On avait tout d'abord déclaré que pour parer à cet inconvénient on retarderait l'amortissement du compte de liquidation pendant trois ans et qu'on reporterait à 1892 l'époque de la complète disponibilité des 170 millions.

Mais, dans le projet de budget qui vient d'être distribué, on retarde indéfiniment l'amortissement du compte de liquidation.

On en a fait une dette flottante spéciale. Or, c'est avec crainte que l'orateur voit constituer une deuxième dette flottante. (Très-bien ! à droite.)

M. Buffet dit qu'au-delà du projet actuel il y a un autre projet bien plus considérable; le grand projet des travaux publics, chemins de fer, canaux, routes pour lequel on annonce une dépense de 4 milliards, ce qui représente pour le temps de l'exécution une annuité de 215 millions.

Comment veut-on pourvoir à ces énormes dépenses ? A son avis, en séparant le rachat de la concession, on arriverait à une exploitation qu'on dit temporaire, mais qui serait définitive. (A droite : C'est vrai.)

M. Hubert-Delisle parle au contraire, dans le sens du projet de loi en délibération.

C'est M. Caillaux qui succède à M. Hubert-Delisle à la tribune.

L'ancien ministre des finances du 17 mai ne condamne pas en bloc ce projet de loi. Il l'adopte même en principe. Mais il se propose d'en demander la modification par voie d'amendement.

Séance du 8 mai.

Le Sénat discute le projet de M. de Freycinet. M. Feray, rapporteur, défend le projet.

M. de Ventavon. Il veut rappeler le gouvernement et les Compagnies à leurs engagements réciproques.

A ses yeux, le rachat tel qu'on le propose lèse les intérêts de l'Etat sans complètement satisfaire les intérêts des Compagnies contractantes.

M. de Ventavon poursuit son discours avec une rare violence. Il accuse M. de Freycinet de favoriser par le rachat les actionnaires des petites Compagnies. C'est un abus de confiance, dit-il.

M. de Freycinet se lève et dit : Je laisse à d'autres la besogne de défendre des intérêts particuliers, pour moi, je n'ai d'autre préoccupation que l'intérêt public.

M. de Ventavon continue : Il n'y a pas de budget possible avec des projets aussi désastreux.

REVUE DES JOURNAUX

France

Depuis le 1^{er} mai, Paris ne s'appartient plus; il appartient à ses sympathiques exposants; il appartient à ses innombrables visiteurs; il appartient à l'Univers.

L'avis émis par un des lecteurs de la France de laisser flotter hospitalièrement aux fenêtres pendant toute la durée de l'Exposition universelle les drapeaux qui les pavoisaient le 1^{er} mai et dont la signification était celle-ci : « Etrangers et vous tous qui résidez dans les départements, soyez les bienvenus », cet avis a été favorablement accueilli, car un grand nombre de drapeaux de toutes les nations continuent de flotter aux fenêtres parisiennes, ce qui donne à Paris un air de fête.

Ces drapeaux, il faut les y laisser, et où ils ont été retirés, il faut les y remettre pour qu'ils flottent jusqu'au jour où les jurys ayant accompli leur tâche, récompenses qui auront été méritées et obtenues seront décernées.

C'est ce jour-là qui sera le grand jour; c'est ce jour-là que devra avoir lieu le Banquet des Nations c'est ce jour-là que M. Halanzier devra donner dans la magnifique salle de l'Opéra une vraie représentation de gala à laquelle seront conviés tout le personnel diplomatique et consulaire qui représente à Paris l'étranger, et tous ceux des exposants qui auront été décorés de la croix de la Légion d'honneur ou qui auront mérité la médaille d'or; c'est ce jour-là que toutes les sociétés d'Orphéon s'étant donné rendez-vous à Paris devront contribuer pour leur part à la fête des récompenses; c'est ce jour-là aussi qu'à une heure fixée toutes les musiques de nos régiments, se mettant en marche et parcourant toutes les grandes lignes des boulevards, des avenues et des quais, devront exécuter l'air national et la marche militaire de chacune des nations exposantes; c'est ce jour-là enfin que seraient comprises dans ce programme sommaire toutes celles des propositions qui le compléteraient.

Ah ! c'est précisément parce que la guerre nous a enlevé l'Alsace et la Lorraine, Strasbourg et Metz, coûté cinq milliards d'amende et cinq milliards de désastres; ah ! c'est précisément parce que la guerre est un gouffre qui a englouti sur les rives du Danube, sur les revers des Balkans et en Arménie des populations entières d'hommes, de femmes et d'enfants; ah ! c'est précisément parce que la guerre, une guerre désastreuse, une guerre incendiaire, une guerre sans issue et sans terme visible, menace d'éclater entre l'Angleterre dominatrice des Indes et la Russie victorieuse de la Turquie, qu'il importe de protester contre une politique de barbarie qu'il n'est plus de notre âge, qui n'est plus de l'âge des chemins de fer, de la navigation à vapeur, de la télégraphie électrique, de l'Union postale, de la liberté des échanges et de l'émulation industrielle entre nations civilisées!

Robert Peel, le Turgot britannique, avait, en 1846, heureusement et glorieusement creusé le courant pacifique, le courant de la bienfaisante réciprocité des peuples succédant à leur rivalité maléfaisante, ce courant, avant d'être changé par le comte de Bismarck en 1864, 1866 et 1870, l'avait été déjà en 1853 par le vindicatif auteur du 2 Décembre, c'est ce courant qu'il s'agit de rétablir; c'est l'ère des gouvernements arriérés et de la guerre qu'il s'agit de fermer, c'est l'ère des peuples civilisés et de la paix qu'il s'agit d'ouvrir!

Ouvrons-la!

Et que la deuxième pierre de l'édifice nouveau soit, à Paris, après la fête du 1^{er} mai 1878!

La fête des récompenses!

Emile de GIRARDIN.

Temps

L'article de la *Revue de France* sur « les illusions monarchiques », dont nous avons déjà fait mention, a fourni à divers journaux du parti conservateur, et notamment de la fraction centre droit, une occasion de déclarer quelle ligne de conduite doit adopter, vis-à-vis du fait républicain, les anciens partisans de la monarchie constitutionnelle. Voici ce que dit, à ce sujet, le *Soleil*, répondant à l'*Union*, qui avait appliqué le mot « désertion » à l'évolution qui s'opère depuis quelque temps, dans les rangs du centre droit, du côté de la République :

« L'*Union*, elle-même, conviendra que la monarchie ayant perdu la partie, que la France ayant accepté la république, à moins d'émigrer à l'intérieur, ce qui ne serait ni habile ni patriotique, les conservateurs sensés et prévoyants n'ont aujourd'hui qu'un rôle à remplir, c'est de se mêler aux affaires publiques, non pour enrayer la marche du gouvernement, mais pour le surveiller, pour le contenir, en un mot, pour empêcher beaucoup de mal et faire un peu de bien, en attendant que le pays revienne de lui-même à la vérité politique, c'est-à-dire à l'idée monarchique. »

Les dernières lignes de ce passage sembleraient indiquer que tous les membres du centre droit, dont le *Soleil* et la *Revue de France* sont les interprètes habituels, n'ont point renoncé à toute pensée d'une restauration monarchique; mais nous ne croyons point qu'il y ait lieu de s'arrêter à des déclarations qui sont d'ordre purement sentimental. On ne saurait exiger des hommes qui ont longtemps appartenu à un parti monarchique qu'ils fassent une abjuration subite et publique de leurs théories. Les rêves, les espérances, les illusions sont du domaine de la conscience intime. Dans les choses de la politique, comme dans les choses de la philosophie, de la religion, de la science, de l'art, chacun peut s'abandonner à toutes les fantaisies imaginatives, à tous les rêves d'un avenir chimérique, et nous ne saurions voir aucun inconvénient à ce que les théoriciens de la monarchie caressent cette pensée que le pays reviendra un jour de lui-même à l'idée monarchique. De telles illusions ne peuvent être une cause sérieuse d'inquiétudes, et de ce qui importe au pays, c'est de savoir, non point qu'elle somme d'espérances gardent au fond de leur cœur les anciens partis monarchistes, mais quelle est et quelle va être leur attitude à l'égard de la république.

Ces partis vont-ils méconnaître le fait existant ? Vont-ils nier la légitimité de nos institutions ? Vont-ils s'attacher à en amener le renversement soit par l'intrigue, soit par la force ? Vont-ils, ennemis irréconciliables, demeurer en dehors de la république, ou, au contraire, vont-ils se mouvoir dans la république et chercher une part d'influence et d'action en occupant franchement, dans la pratique de la vie parlementaire et de la vie publique, les institutions que le pays s'est données ? Voilà sur quoi il n'était pas inutile d'être informé, et c'est avec satisfaction que nous enregistrons les déclarations à cet égard de la *Revue de France* et du *Soleil*. Ces deux organes du centre droit s'accordent à reconnaître que toute politique qui n'a pour base une acceptation sincère de la république est une politique chimérique, et que les conservateurs sensés n'ont qu'un rôle à remplir, c'est de se mêler aux affaires publiques, « non pour enrayer la marche du gouvernement, mais pour le surveiller, pour le contenir, etc. » Ce droit de surveiller la marche du gouvernement est le droit de tous. C'est l'exercice continu de ce droit qui distingue les peuples libres des peuples asservis, et les républicains n'ont garde de le dénier à personne. Ni le contrôle le plus vigilant, ni la critique, même acerbe, ne constituent un danger. Les destinées d'un pays, sa grandeur, sa paix intérieure, ne sont véritablement mises en péril que par les oppositions qui visent non une direction donnée à la politique par un ministère, mais les institutions elles-mêmes. C'est la lutte systématique et à outrance contre une forme établie de gouvernement qui tient légitimement une nation dans l'inquiétude. Cette lutte, ceux qui l'ont trop

longtemps poursuivie déclarent y renoncer. Ils reconnaissent ils acceptent le fait républicain, ils se font les torse de la république, ce qui est leur droit, mais ils se placent dans la république. Il y a là un changement d'attitude d'une véritable importance, et qui ne peut que réjouir ceux qui ont à cœur de voir enfin la nation française arriver à cette unité politique, à cette générale acceptation d'un système de gouvernement sans lesquelles il n'y a pour un peuple ni sécurité, ni puissance, et on peut même dire ni progrès.

INFORMATIONS

Dimanche soir, dîner de quatre-vingt-huit couverts au ministère de l'agriculture et du commerce.

La table était dressée dans la grande salle de bal.

A ce dîner assistaient :

S. A. R. le prince de Galles, S. E. lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, les commissaires de la reine à l'Exposition le duc de Manchester, le duc de Bedford, le duc de Sutherland, le comte de Northbrook, lord Granville, le général sir Alfred Horsford, sir Charles, le lord-prévôt d'Edimbourg, le lord-maire de Dublin, sir Philippe Cunliffe Owen, secrétaire de la commission royale, et les commissaires délégués des colonies anglaises.

S. A. R. le prince de Danemark, S. E. le comte de Moltke, ministre plénipotentiaire en France, M. Callon, consul général et commissaire du Danemark.

S. E. le prince de Hohenzollern, ambassadeur d'Allemagne, S. E. M. de Werner, commissaire délégué, et M. le professeur Steffek, commissaire adjoint de la section allemande.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, MM. les ministres des affaires étrangères, des finances et de la guerre.

M. Krantz, commissaire général, M. Georges Berger, directeur des sections étrangères.

M. le général d'Abzac, aide de camp du maréchal-président, M. le baron Sellière, M. le marquis du Lau, et M. le duc de la Trémoille.

Pendant le dîner, la musique de la garde républicaine s'est fait entendre.

Après le dîner, il y a eu réception dans les appartements du premier étage.

On y remarquait les ambassadeurs d'Autriche, de Turquie, d'Espagne, le nonce apostolique, les ministres du Portugal, du Brésil, de la Grèce, le ministre des cultes, M. Bardoux, le préfet de la Seine, les membres de la commission espagnole, des exposants étrangers, beaucoup de sénateurs et de députés et un grand nombre de jolies femmes.

A dix heures dix minutes, M. le président de la République et Mme la maréchale sont arrivés.

Ils ont été reçus au bas de l'escalier par M. et Mme Teisserenc de Bort et M. Edmond Teisserenc de Bort.

M. le ministre de l'agriculture et du com-

merce donnait le bras à Mme la duchesse de Magenta, qui portait une ravissante toilette blanche.

Le maréchal, en habit noir, portant le grand cordon de la Légion d'honneur, donnait le bras à Mme Teisserenc de Bort.

A leur entrée dans le grand salon rouge, le prince de Galles s'est avancé vers le maréchal, auquel il a serré la main.

Le prince de Danemark a suivi son beau-frère.

Le maréchal, la maréchale, les princes, les ambassadeurs et ministres se sont alors retirés dans un second salon, où différentes présentations ont eu lieu.

Vers onze heures, le prince de Galles et le prince de Danemark ont pris congé du maréchal et de la maréchale et ont quitté le ministère.

Le président de la République et la duchesse de Magenta se sont retirés peu de temps après.

Le ministre des affaires étrangères et Mme Waddington ont donné hier soir, un dîner en l'honneur du prince de Galles et du prince royal de Danemark.

Dîner et bal mercredi au ministère de l'agriculture et du commerce, en l'honneur de S. A. R. le duc d'Aoste et de la commission royale italienne.

Dimanche, l'Exposition n'a pas désempli.

On peut dire que, pendant tout le jour, la foule y a succédé à la foule.

C'est mieux qu'un succès, c'est presque un emportement.

Un journal autrichien, le *Messenger de Vienne* consacre à l'Exposition universelle un article où l'on remarque le passage suivant qu'on ne lira point sans une patriotique émotion :

Dès aujourd'hui, nous devons constater ce réveil d'un pays qui a joué naguère un si grand rôle dans le monde, et dont l'abstention volontaire se fait si cruellement sentir depuis quelques années dans les délibérations de la politique européenne.

Il est trop clair (et les événements le démontrent chaque jour plus fortement) que bien des incertitudes cesseraient, que bien des audaces, au contraire, n'oseraient pas se produire, si la France se montrait disposée à reprendre dans le concert européen le rôle qui lui appartient.

Certes, nous sommes les premiers à comprendre sa réserve, et nous savons bien qu'un peuple si cruellement éprouvé est tenu plus qu'un autre à la prudence la plus patriotique.

Mais, en voyant la prospérité qui surabonde dans ce bienheureux pays de France, nous ne pouvons nous empêcher de croire que l'heure est proche où nous aurons à inscrire un nouveau chapitre dans les *Gesta Dei per Francos*.

L'Union publie l'acte suivant de rétractation que le Père Curci vient d'adresser au Souverain Pontife :

« Très Saint-Père,

« Le prêtre Charles-Marie Curci, sachant qu'on a pris occasion de scandale de quelques uns de ses derniers écrits et actes, ainsi que le lui ont fait ob-

server de pieux et doctes personnages; désireux d'en écarter de son côté même l'ombre, vient se jeter aux pieds de Votre Sainteté pour déclarer qu'il adhère pleinement et sans aucune restriction, d'esprit et de cœur, à tous les enseignements et à toutes les prescriptions de l'Eglise catholique, et en particulier à tout ce que les Souverains Pontifes, et tout récemment Votre Sainteté dans l'Encyclique *Incrastabili*, etc., enseignent sur le pouvoir temporel du Saint-Siège. Il déplore tout chagrin que ses écrits et ses actes auraient pu causer à Votre Sainteté et à son prédécesseur, ayant toujours nourri les plus sincères sentiments de filial hommage et de très docile obéissance envers le vicaire de Jésus-Christ, auquel il soumet son jugement, comme au légitime et seul juge compétent de tout ce qui appartient à la vraie utilité et au vrai avantage de l'Eglise, et au bien des âmes. Cette déclaration, il entend la faire en catholique sincère, tel qu'il a toujours été et est encore; et tandis qu'il retire tout ce que votre Sainteté jugerait digne de censure, il se remet pleinement entre ses mains, tout prêt à suivre partout et toujours son infallible magistère.

CHARLES-MARIE CURCI, prêtre, m. p.

Un journal du soir regardé comme bonapartiste, passerait très-nettement d'ici à peu de jour dans le parti républicain, sans changer de directeur. Ce serait, ajoutait-on, une conversion faite par M. de Girardin.

On affirme que, dans le cas, regardé comme probable, de l'invalidation de M. le duc Decazes, M. Raoul Duval poserait sa candidature dans l'arrondissement de Puget-Théniers et n'y serait pas combattu par les républicains.

Le ministère de la justice prépare des projets de réforme qui, si l'on en croit les bruits qui courent, répondront absolument aux besoins du temps et aux réclamations de l'opinion publique. Qui n'a plaint le sort des prévenus mis au secret, fussent-ils des criminels avérés, et placés dans l'impossibilité de se défendre par l'isolement matériel, intellectuel et moral où la loi les confine ? La suppression du secret de l'instruction criminelle est à l'étude: la loi doit entourer le prévenu de garanties et non pas de terreurs.

L'empereur Guillaume a envoyé à l'empereur Alexandre la décoration de l'Ordre pour le Mérite, avec le portrait du roi de Prusse Frédéric le Grand. C'est le grand-duc héritier du Mecklembourg qui a porté à Saint-Petersbourg la décoration en question, ainsi qu'une lettre autographe de l'empereur d'Allemagne, dans laquelle il est dit que l'armée prussienne verra avec orgueil cette décoration briller sur la poitrine de l'empereur de Russie.

CHRONIQUE LOCALE

AVIS IMPORTANT

Pendant toute la durée de l'Exposition, il sera accordé, à toutes les personnes qui se pré-

époque où la police n'était pas active et ingénieuse comme elle l'est devenu depuis, il pouvait, disons-nous, assembler ses complices dans ce parc où il était impossible aux yeux les plus importuns de pénétrer le moins du monde.

Il n'y avait à l'entrée de l'hôtel qu'un vieux gardien, qui répondait invariablement aux curieux les plus hardis :

« L'hôtel n'est pas habité.

Et quelque nom qu'on lui jetât, il repoussait la porte en disant sur un ton débouledogue :

« Connais pas !

Ce gardien eût été digne d'être concierge deux siècles plus tard.

Plusieurs intrépides amateurs avaient offert d'acheter ce domaine ou de le prendre en location; mais tous recevaient pour réponse qu'il n'était ni à vendre ni à louer.

Ainsi, le comte ne craignait pas de visites. Il sortait généralement ou entrant par une petite porte éloignée au bout du mur et qui avait accès sur les champs de Montrouge, ce qui lui permettait pas aux soupçons d'avoir lieu.

C'est dans cette retraite inaccessible qu'il avait fait conduire Madeleine. Mais, en homme qui connaît les revers de la fortune, il avait confié l'enfant de Louise à une femme du village de Palaiseau pour en prendre soin.

De cette façon, si Madeleine était dé-

sentent avec la quittance d'abonnement au *Journal du Lot*, une réduction de 25% sur le tarif des photographies de ma maison, depuis le format carte jusqu'au format 30/40 centimètres 1/2 nature.

La photographie PIERRE PETIT est la plus importante de France, son installation nouvelle, où sont exposés tous les produits de cette merveilleuse invention, en fait un musée des plus intéressants à visiter. Daguerrotypes, peintures, agrandissements, émaux, etc. Composent cette exposition, ou figurent les célébrités Françaises et Etrangères.

Si on veut son portrait ou des reproductions, c'est à PIERRE PETIT qu'il faut s'adresser, 27-29-31 place Cadet, Paris.

M. le garde des sceaux ministre de la justice, vient de décider que les jeunes gens désireux de se présenter aux prochains concours d'Attachés, et qui ayant passé les deux examens de Doctorat n'ont pas encore subi l'épreuve de la Thèse, pourront cependant être admis à figurer provisoirement sur des registres d'inscription.

Ces registres seront clos le 1er juin prochain aux termes de l'article 5 de l'arrêté du 24 mars 1878.

L'inscription de ces candidats sera considérée comme non avenue dans le cas où ils ne pourraient justifier du grade de docteur en droit le 1er août 1878, date fixée pour l'ouverture du concours.

Une intéressante découverte archéologique vient d'être faite en Médoc, dans la commune de Cissac, sur le domaine de Lamothe. La *Guienne* raconte que le propriétaire de ce domaine, M. L., d'Elbave, voulait faire élargir un jardin potager, situé au-dessous de son vivier et à une faible distance d'un ruisseau qui, après avoir reçu les eaux du plateau de Cissac, va se jeter un peu plus loin dans la jalle du Breuil. Les ouvriers, en enlevant des pierres apparentes sur le sol, ont mis à jour, d'anciens murs, et les fouilles ayant été continuées, on s'est bientôt trouvé en présence de substructions d'une grande partie d'une habitation gallo-romaine. On a retrouvé les parties inférieures de cinq pièces appuyées au nord sur un très fort massif de maçonnerie. Deux pièces contiguës à l'ouest avaient une superficie de 4 mètres carrés; deux, également contiguës, une superficie de 3 mètres 15, au-dessous du massif en maçonnerie, et rattachant entre elles les quatre autres pièces, existait une salle d'une longueur de 9 mètres 20 sur une largeur de 4 mètres 10. Les fondations de l'édifice reposaient sur le sable et atteignaient sur certains points une profondeur de deux mètres. Elles étaient faites en grosses pierres brutes du pays, soigneusement établies.

couverte, il lui restait l'enfant; si l'année s'envolait, il aurait toujours la vengeance élevée d'un stage seulement.

Le rez-de-chaussée était occupé par un homme, Hollandais de naissance, ne parlant pas le français, et par une femme de chambre à Madeleine et servant d'espion au comte.

L'homme, serf et brute, avait ordre de ne laisser pénétrer personne dans le parloir et de tuer au besoin ceux qui pourraient osé violer sa consigne.

Le premier étage, composé de deux pièces, comme le rez-de-chaussée, était la prison de la pauvre Madeleine.

Une antichambre, où l'on servait les repas, et la chambre à coucher formaient tout son appartement. Les fenêtres étaient garnies de solides barreaux de fer et les croisées étaient à verre dormant.

Toute pensée d'évasion eût été désastreuse de la part d'une jeune fille.

On l'avait emmenée dans une voiture fermée, elle ignorait complètement où elle se trouvait.

La première nuit de sa captivité s'acheva au milieu des larmes; mais comme elle ne peut pas toujours pleurer, elle s'échauffa pleurs et s'appreta à résister au comte pensant bien qu'elle allait le voir paraître.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

9 mai 1878. (30)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAURE

Première partie.

— Vous les avez trompés, n'est-ce pas ? mais moi, je vois clair et je devine. Ce démon vous a fait peur et c'est lui qui a pris Madeleine.

— C'est lui.

— Vous le saviez, et vous l'avez laissé fuir ? Ah ! vous m'avez trahie !

— J'ai fait comme toi, dit Louise avec force, je n'ai pensé qu'à mon enfant et je l'ai sauvé !

— Votre fils ?

— Il est entre ses mains.

— Oh ! maintenant je vous comprends, madame, et je vous demande pardon.

— Je ne l'accuse pas, dit Louise; nous sommes mères toutes deux, toutes deux nous avons été égoïstes.

— Allons chacune de notre côté, reprit Mariette; nous verrons qui de la pauvre femme ou de la grande dame retrouvera la première son enfant !

— Je ne compte que sur sa parole, dit Louise.

— Et moi, je n'espère plus qu'en Dieu ? dit Mariette.

Blondel prit congé et s'éloigna avec douleur.

Il se promettait de surveiller ce Tous-saint Gardener qui avait tant d'empire sur Louise et de savoir ce qu'il devait en penser.

Lorsqu'il fut parti, Mariette Taupier prit une des mains de la jeune femme et lui dit :

— Vous les avez trompés, n'est-ce pas ? mais moi, je vois clair et je devine. Ce démon vous a fait peur et c'est lui qui a pris Madeleine.

— C'est lui.

— Vous le saviez, et vous l'avez laissé fuir ? Ah ! vous m'avez trahie !

— J'ai fait comme toi, dit Louise avec force, je n'ai pensé qu'à mon enfant et je l'ai sauvé !

— Votre fils ?

— Il est entre ses mains.

— Oh ! maintenant je vous comprends, madame, et je vous demande pardon.

— Je ne l'accuse pas, dit Louise; nous sommes mères toutes deux, toutes deux nous avons été égoïstes.

— Allons chacune de notre côté, reprit Mariette; nous verrons qui de la pauvre femme ou de la grande dame retrouvera la première son enfant !

— Je ne compte que sur sa parole, dit Louise.

— Et moi, je n'espère plus qu'en Dieu ? dit Mariette.

Guillaume était déjà sur la place. La pauvre veuve s'empressa de le rejoindre, et elle rentra chez elle où la fièvre s'en empara.

La malheureuse mère était abandonnée, même par Dieu.

Sur la rive gauche de la Seine, au-dessus du palais des Thermes, et en montant la rue Saint-Jacques, s'élevait, à l'époque où nous rapportons le lecteur, un petit pavillon perdu au milieu d'un parc.

Ce parc était lui-même entouré de murs si hauts que l'on voyait à peine de la rue le faite des arbres.

Il servait autrefois de magnifique promenade à un hôtel vieux et gothique, presque en ruines déjà et qui donnait non loin de la rue d'Enfer.

On entrait par la rue Saint-Jacques. Le pavillon au contraire était situé sur les terrains que traverse actuellement le boulevard d'Arceuil.

C'était l'endroit le plus retiré de Paris. Le comte de Rheinberg avait choisi cette résidence pour y traîner à son aise et dans l'ombre la conspiration qu'il avait dans la tête.

Là, en effet, il pouvait, surtout à une

et dont les intervalles étaient remplis avec du moellon. Au-dessus des assises on découvrait le mur construit en pierres de petit appareil, entremêlées de briques et fortement cimentées. Ces murs présentaient une épaisseur de 2 mètres.

10. On a retiré des fouilles une quantité considérable de briques à rebord, caractéristiques avec le petit appareil, des constructions gallo-romaines. Quelques-unes de ces briques ont la dimension des carreaux de Gironde, et servaient évidemment au dallage des pièces. Une portion importante de l'habitation reste encore à explorer.

Dans la plus grande des cinq pièces découvertes, on a trouvé à l'un des angles un fourneau construit en briques, au-dessus duquel on voyait encore les débris inférieurs d'une maquette en terre cuite.

Dans cette même pièce étaient placés, le long du mur sud, une soixantaine environ de pesons en terre cuite, et le long du mur nord plusieurs pierres taillées en forme de pesons et percées également d'un trou à leur extrémité aiguë. Ces pesons et ces pierres devaient donc avoir la même destination, et servaient probablement de poids pour maintenir perpendiculaires les filets tendus dans les cours d'eau.

On n'a du reste découvert aucune monnaie qui permette de constater d'une façon précise à quelle époque la maison gallo-romaine était habitée.

Théâtre de Cahors.

Autant de représentations, autant de succès pour la troupe dramatique de M. Morvand. Dimanche, les *Quatre Sergents de la Rochelle* ont été joués devant une salle comble. M. Morvand a été très-remarquable dans le rôle de Bories, et M^{lle} Ginot a été une fiancée très-sympathique.

Le Lion Amoureux, comédie en 5 actes par François Ponsard.

Le public des premières sera plus ému et plus nombreux que dimanche dernier.

nombreuses découvertes de sources, vont prochainement arriver dans notre département; on peut dès à présent leur écrire à Figéac, — poste restante.

Conditions pour l'année 1878. La visite des terrains coûte 10 francs pour chaque métairie que l'on fait visiter, moyennant cette dépense chacun peut savoir si sa propriété possède de l'eau souterraine, à quelle profondeur et si elle peut ou non jaillir.

Pour les villes, bourgs, villages ou hameaux: le prix des études est de 50 francs et il est augmenté à raison de 5 francs par chaque centaine d'habitants excédant 300. Ne pas confondre le prix des études préliminaires qui se paie toujours comptant avec celui des indications qui ne se paie qu'à terme.

Indications: Le prix des indications étant naturellement subordonné aux avantages que la source peut procurer, il ne peut être fixé qu'après l'examen des terrains; on souscrit à ce sujet un engagement payable à temps et à condition de réussite.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Bourse de Paris

Cours du 9 mai 1878.
Rente 3 p. 100/100 79.80
4 1/2 p. 100/100 103.80
5 p. 100/100 109.65

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 6 mai, Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-ACTIONS, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5%.

Etude de M^e Auguste SOURBIEU, avoué-licencié, rue de la Mairie, successeur de M^e Pouguez.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHERE DU SIXIEME

A l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors.

D'une maison avec vignes, située sur le Mont Saint-Cirq, commune de Cahors, saisie au préjudice du sieur Antoine Lasserre.

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-dix-huit, à midi.

Suivant procès-verbal de Duc, huissier à Cahors en date du trente janvier mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, dénoncé et transcrit, avec l'original de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq février, suivant volume 73, numéros 16 et 17.

Il a été procédé, à la requête: 1° du sieur Pierre Pécou, ébéniste, demeurant et domicilié à Bordeaux; 2° de la dame Marie Pécou, et du sieur Pierre Dussan, sculpteur, son mari; 3° du sieur François Fournié-Lafage, négociant, agissant en qualité de tuteur d'Emile Fournié-Lafage, son fils mineur; 4° du sieur Antoine Fournié-Lafage, ex-limonadier; 5° de la dame Marie Lafage, veuve Colonge, ex-limonadière; 6° du sieur Jean Lafage, négociant; 7° du sieur Guillaume Delmas, pêcheur; 8° de la dame Pétronille Delmas, veuve Mercadier, marchande de chapellerie; 9° du sieur Joseph Delmas, pêcheur; 10° de la dame Pétronille Pécou, veuve Mirassou; 11° du sieur Guillaume Pécou, menuisier, tous ces derniers demeurant et domiciliés à Cahors, et aux requêtes poursuivies et diligences du sieur Bernard Séguy, clerc d'avoué à Cahors, mandataire judiciaire des sus-nommés, aux termes d'un jugement du tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, lesquels ont constitué pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Auguste Sourbiou, licencié en droit, y demeurant et domicilié.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Lasserre, ancien curé de Notre-Dame à Cahors, y domicilié, mais demeurant en ce moment dans la commune d'Espère.

A la saisie réelle et immobilière de divers immeubles situés dans la commune de Cahors.

Les formalités prescrites par la loi ayant été remplies, ces immeubles ont été mis aux enchères en deux lots et le deuxième lot a été adjugé moyennant la somme de cent francs, à M^e Talou avoué du sieur Molinier, suivant jugement d'adjudication en date du quatre mai courant.

Mais une surenchère du sixième a été formée par le sieur Silvain Lacoste, propriétaire, demeurant et domicilié au village de Borredon, commune de Thédirac, arrondissement de Gourdon, ayant M^e Auguste Sourbiou pour avoué, suivant acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le quatre mai mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, expédié et dénoncé par acte d'avoué à avoué, 1° à M^e Sourbiou avoué du sieur Séguy en qualité d'avoué poursuivi, l'expropriation; 2° à M^e Talou, avoué du

sieur Molinier adjudicataire.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé le samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-dix-huit à midi précis, à l'audience des criées du tribunal de première instance de Cahors, au palais de justice de cette ville, à la requête du sieur Lacoste ci-avant dénommé et domicilié, à la nouvelle mise aux enchères et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur du deuxième lot de la vente des biens saisis sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Lasserre, duquel deuxième lot, la désignation suit:

Désignation:

Une maison située sur le mont Saint-Cirq, commune de Cahors, formant le numéro 104 du plan cadastral section G; elle a été construite par M. Lasserre; elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, elle est couverte en tuiles canal le toit est à quatre tombants d'eau.

Une pâture aujourd'hui convertie en vigne située au lieu de mont Saint-Cirq, d'une contenance d'environ quatre ares soixante-dix centiares, formant le numéro 101. C'est sur cet article qu'a été construite ladite maison; la vigne est entourée d'un mur.

MISE A PRIX:

Les enchères s'ouvriront sur la nouvelle mise à prix portée par le surenchériseur à la somme de cent trente quatre francs, c. b. s. 134 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale sur l'immeuble ci-dessus désigné devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement qui aura prononcé l'adjudication dudit immeuble.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué surenchériseur soussigné.

Cahors, le neuf mai, mil huit cent soixante-dix-huit.

Auguste SOURBIEU, avoué.

Enregistré à Cahors, le 9 mai mil huit cent soixante-dix-huit, F^o C^o Regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: GIBERT.

Etude de M^e Jean FIEUZAL, avoué à Cahors, Boulevard Sud.

VENTE et ADJUDICATION SUR SURENCHERE

A SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE

Fixée au samedi vingt-cinq mai courant, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Duc, huissier à Cahors, en date du trente janvier mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, dénoncé et transcrit, avec l'original de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq février, suivant volume 73, numéros 16 et 17, il a été procédé, à la requête: 1° du sieur Pierre Pécou, ébéniste, demeurant et domicilié à Bordeaux; 2° de la dame Marie Pécou, et du sieur Pierre Dussan, sculpteur, son mari; 3° du sieur François Fournié-Lafage, négociant, agissant en qualité de tuteur d'Emile Fournié-Lafage, son fils mineur; 4° du sieur Antoine Fournié-Lafage, ex-limonadier; 5° de la dame Marie Lafage, veuve Colonge, ex-limonadière; 6° du sieur Jean Lafage, négociant; 7° du sieur Guillaume Delmas, pêcheur; 8° de la dame Pétronille Delmas, veuve Mercadier, marchande de chapellerie; 9° du sieur Joseph Delmas, pêcheur; 10° de la dame Pétronille Pécou, veuve Mirassou; 11° du sieur Guillaume Pécou, menuisier, tous ces derniers demeurant et domiciliés à Cahors, et aux requêtes poursuivies et diligences du sieur Bernard Séguy, clerc d'avoué à Cahors, mandataire judiciaire des sus-nommés, aux termes d'un jugement du tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, lesquels ont constitué pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Auguste Sourbiou, licencié en droit, y demeurant.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Lasserre, ancien curé de Notre-Dame à Cahors, y domicilié, mais demeurant en ce moment dans la commune d'Espère.

A la saisie réelle et immobilière de divers immeubles situés dans la commune de Cahors, dont la désignation suit telle qu'elle a été insérée au procès-verbal de saisie.

Désignation:

1° Un jardin sis au lieu dit les Carmes, commune de Cahors, d'une contenance d'environ quatre-vingt-cinq centiares, formant le numéro 2,223 P, du plan cadastral, section N.

2° Un autre jardin sis au même lieu des Carmes, commune de Cahors, d'une contenance d'environ un are, formant le numéro 2,223 P, du plan cadastral, section N.

Les deux articles ci-dessus ne forment qu'un seul et même article de vente et d'adjudication. Une maison, sise au même lieu des Carmes, commune de Cahors, tenant d'un côté avec M. Carbonel, d'autre avec Cubaynes, et avec propriété de M. Lasserre; le sol de ladite maison a une contenance d'environ un are, quatre centiares, lesdits sols et maison forment les numéros 2,224 P, 2,224 P, 2,224 P, 2,224 P, du plan cadastral, section N. Les quatre numéros ci-dessus ne forment qu'un seul et même article. La maison se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, elle est couverte en tuiles canal, le toit est à deux tombants d'eau; du côté du jardin il y a une terrasse avec un petit escalier en pierre; à côté de la maison se trouve une petite serre couverte en tuiles crochets; la porte d'entrée de ladite maison se trouve du côté de l'allée qui est la propriété des sieurs Cubaynes, Carbonel et Lasserre. Les immeubles ci-dessus désignés et confrontés, formant le premier lot, ont été vendus par autorité de justice, le samedi quatre mai mil huit cent

soixante-dix-huit, aux charges, clauses et conditions insérées en un cahier des charges déposé par M^e Sourbiou, avoué constitué, au greffe du tribunal civil de Cahors, où l'on peut encore en prendre connaissance sans déplacement, et ce premier lot a été adjugé à M. Carbonel, propriétaire à Cahors, moyennant le prix de six mille francs en sus des charges, mais une surenchère du sixième a été formée par M. Barthélemy Joseph, propriétaire et clerc d'avoué à Cahors, suivant acte du greffe en date du six mai courant, enregistré et dénoncé par acte d'avoué enregistré 1° à M^e Talou avoué de M. Carbonel adjudicataire; 2° M^e Sourbiou, avoué de M. Séguy clerc d'avoué et mandataire judiciaire des héritiers de Marie Deslis, veuve Verdier, ayant poursuivi la vente desdits immeubles.

En conséquence il sera à la requête dudit sieur Barthélemy, procédé à la nouvelle adjudication des jardins, maison et dépendances, le samedi vingt-cinq mai courant à midi précis, à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au palais de justice de cette ville, aux charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, sur la mise à prix de sept mille francs en sus des charges, c. b. s. 7,000 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement qui aura prononcé l'adjudication desdits immeubles.

Fait et rédigé le présent placard, par moi avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le huit mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Jean FIEUZAL, avoué.

Enregistré à Cahors, le 9 mai mil huit cent soixante-dix-huit, F^o C^o Regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: GIBERT, receveur.

SANTÉ A TOUS

REVALESCIERE

Du BARRY de Londres, 31 ans de succès

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle des pommés, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, agueurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faible, se, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. G. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclarent qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalsciere. — N° 49, 87: M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martiu, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalsciere ont levé toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc. ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalsciere chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. V. n. pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Lorsque vous passez, à Paris, au coin du boulevard Poissonnière, près la rue Montmartre, vos regards sont involontairement attirés par une gigantesque aquarelle, signée Montréal, qui orne la vitrine du *Nouveau-Journal*.

Entre cette aquarelle et l'eau-forte du nouveau livre d'Alexis Bouvier, l'un de nos romanciers les plus sympathiques, il y a une grande parenté, comme entre le nouveau roman et le feuilleton du journal, qui en a fait monter la vente à Paris de 25,000 exemplaires dès le troisième jour.

Le *Mouchard*, tel est le titre du feuilleton, de l'aquarelle et de l'eau-forte d'après un tableau d'Amand Gautier, très-remarqué au dernier Salon, et le *Mouchard* n'est autre que le trop célèbre M. Coquelet, le policier lyonnais, auteur principal du nouveau roman d'Alexis Bouvier, dont il faudrait recommander tous les personnages à nos lecteurs pour ne commettre aucune injustice.

Ce sera un nouveau succès à ajouter à l'œuvre d'Alexis Bouvier, qui en compte déjà à son actif un si grand nombre, et l'éditeur André Sagnier, qui ne nous paraît aborder le genre littéraire dans ses publications que lorsqu'il y a gain et profit à recueillir, nous paraît avoir eu encore une fois la main heureuse en publiant aujourd'hui *MONSIEUR COQUELET LE MOUCHARD*, dont la vogue est, du reste, déjà assurée par les nombreuses demandes que l'éditeur a reçues de ses correspondants dès la première nouvelle de la mise en vente.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné?... C'est le **MONITEUR DES VALEURS A LOTS.**

Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue La Fayette, Paris.

PRÊTS D'ARGENT 5%
à la Propriété, à l'Industrie, au Commerce, sur simple signature.

LA FORTUNE — ASSURANCES
Ecrire franco, place Saint-Pantaléon, n° 6 bis, Toulouse.

Le meilleur dépuratif connu pour les enfants, est le **Sirop de Raifort iodé de Grimaut et Co.** Il guérit les éruptions de la peau, les gourmes, fait fondre les glandes engorgées, excite l'appétit, et combat la pâleur et la mollesse des chairs. C'est le Sirop antiscorbustique, si populaire, rendu beaucoup plus actif par une addition inoffen-

sive d'iode, intimement combiné avec le suc de cresson.

Librairie FIRMIN DIDOT, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages de la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils, tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT, et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des dé-

partements.

TRESOR DE LA POITRINE
Pâte Pectorale balsamique de Dégénétais, très efficace contre les toues, catarrhes, enrrouements, oppressions. Dépôts dans les pharmacies.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le **Chocolat de Desbrière**, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMÉRA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON ABEL, PILON, ATELIER VASSEUR, GENDRE & SUCESSEUR
38, rue de Fleurs, PARIS

VIENT DE PARAITRE

ALPHAS DE LA FRANCE

DE LA FRANCE, DE L'ALGERIE & DES COLONIES FRANÇAISES

406 Cartes in-folio, gravées sur cuivre par G. LORSIGNOL. Contenant l'indication de toutes les communes composant chaque département. Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude et à laquelle nous avons apporté tous nos soins. — Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour tous nos soins.

LE TEXTE ACCOMPAGNANT CHAQUE DEPARTEMENT CONTIENT :
Notice historique (très-complète). — Situation. — Étendue. — Limites. — Constitution géologique et orographique. — Aspect physique. — Superficie. — Régime (végétal, Population (Physique, Caractères, Mœurs, Usages, Langues, Coutumes, Religions, Industrie et Commerce. — Curiosités naturelles. — Sociétés savantes. — Bibliographie. — Antiquités séculaires, romaines et du moyen âge. — Antiquités religieuses, monastiques, militaires, maritimes. — Fêtes locales. — Sociétés savantes. — Fêtes locales. — Sociétés savantes.

VOYAGEUR SE TERMINER PAR LES TABLES SUIVANTES :
1^o Tableau des départements de la France par arrondissements et cantons. — Indiquant le chef-lieu de l'arrondissement et le chef-lieu de canton. — Les cantons. — Les communes. — La distance du chef-lieu de l'arrondissement au chef-lieu de canton. — La distance du chef-lieu de canton au chef-lieu de l'arrondissement. — La distance du chef-lieu de canton au chef-lieu de l'arrondissement. — La distance du chef-lieu de canton au chef-lieu de l'arrondissement.

L'OUVRAGE COMPLET FORME DEUX VOLUMES IN-FOLIO, RELIURE ARTISTIQUE. Prix : 125 francs.
Payables VINGT FRANCS tous les QUATRE MOIS

MAISON DU PETIT SAINT-THOMAS

IMMENSES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Paris 27, 29, 31, 33 & 35, Rue du Bac et 25, Rue de l'Université Paris

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRES

La Maison du *Petit St-Thomas* est la plus ancienne des grandes maisons de Nouveautés de Paris. Si depuis sa création, elle n'a cessé d'être en possession de la confiance du public, c'est qu'elle s'est toujours attachée à donner la plus complète satisfaction aux intérêts de sa clientèle en ne lui présentant que des Marchandises de première qualité et au plus bas prix possible. Les nouveaux propriétaires tiennent à honneur de maintenir intacte la vieille devise de leur Maison : **Loyauté fait force**, que leurs prédécesseurs ont toujours eu soin de justifier scrupuleusement. Ils ne sauraient donc trop engager les Dames qui viendront à Paris pour l'*Exposition Universelle*, à visiter le *Petit Saint-Thomas*; elles y trouveront, à côté des Nouveautés du goût le plus exquis, de véritables surprises à tous les comptoirs et, notamment, aux **ROBES, MANTEAUX et CONFÉCTIONS** qui ont obtenu la plus haute récompense (*Grande Médaille d'Or unique*) au Concours international de Londres (Crystal Palace, Mai 1877).

La Maison du *Petit Saint-Thomas* expose cette année au Palais du Champ de Mars (Groupe IV, classe 38) ses plus récentes Créations.

ENVOI FRANCO D'ÉCHANTILLONS, CATALOGUES, DESSINS, etc., dans tous les pays du monde.

ENVOI FRANCO DE PORT au-dessus de 25 francs dans toute la France
et jusqu'à destination

— DEMANDER NOTRE NOUVEL ALBUM ILLUSTRÉ —

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras, (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. — Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charroux vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement). — Huilerie, Transmission de mouvement, etc. Étant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

— NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M. LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.



Graine de Moutarde Blanche de Santé

UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi les Professeurs TROUSSAUX et PIBOUX dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'Estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'Intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorrhoides, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et, en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A. Chors, chez M. Vinet, pharmacien.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CING CENT MILLE FRANCS

Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

1 FRANC Publié immédiatement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

De même renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.

Nota : Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

Grand Hotel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, à PARIS.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

ditte essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors